

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ALIMENTATION

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES
RISQUES SANITAIRES DE LA
PRODUCTION PRIMAIRE

Sous-direction de la qualité
et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la
mise sur le marché des intrants



Dossier suivi par : CS

Réf : 2140087AMAS14012

DOW AGROSCIENCES S.A.S
"Marco Polo" Bâtiment B
ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
790 avenue du Docteur Donat
06254 MOUGINS CEDEX
FRANCE

Paris, le

10 MARS 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché, concernant le produit :

N° Intrant : 2140087 - ELAN

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140087 Nom commercial : ELAN

Produits Phytopharmaceutiques

Firme détentrice : DOW AGROSCIENCES S.A.S

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2011-6256 du 6 février 2014
Vu l'avis de l'Anses n° 2011-6257 du 6 février 2014

Les autorisations de mise sur le marché de la préparation de référence ELAN et de son second nom commercial FOEN ne sont pas accordées en raison de données manquantes pour l'évaluation des risques des eaux souterraines.

Teneur garantie en matière active

480 G/L	Oryzalin
1,4 G/L	Penoxsulame

Liste des usages rattachés

USAGE 12705902 - VIGNE * DESHERBAGE * CULTURES INSTALLEES
Décision REFUS D'AMM

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT